

CRENEAUX D'ENTRAINEMENTS – Salle du complexe de la Forêt

	17h30 – 19h	Entrainement libre
LUNDI	19h-20h30	Entrainement encadré pour les Compétiteurs ⁽¹⁾
	20h30 – 22h	Entrainement libre
	9h30 – 11h	Entrainement libre
MARDI	19h – 20h30	Entrainement encadré pour les Adultes Débutants ⁽²⁾
	20h30 – 22h	Entrainement libre ⁽²⁾
	10h – 11h30	Entrainement encadré pour les Jeunes U11 et U13 débutants ⁽¹⁾
MERCREDI	17h30 – 19h	Entrainement encadré pour les Jeunes Débutants ⁽¹⁾
	19h – 20h30	Entrainement encadré pour les Compétiteurs ⁽¹⁾
	20h30 – 22h	Entrainement libre
	9h30 – 11h	Entrainement libre
JEUDI	10h – 11h30	Archers en convention ESAT Cent-Arpents (FFSA) [sur inscription] ⁽¹⁾
	19h-20h30	Entrainement encadré pour les Compétiteurs ⁽¹⁾
VENDREDI	20h30-22h	Entrainement libre
	9h30 – 11h	Jeunes archers et archers confirmés disposant de leur matériel [Tirs de parcours] ⁽⁴⁾
	(1) Entrainement encadré par Philippe	(3) [Réservé]
	(2) Entrainement encadré par Sandrine	(4) Entrainement encadré par Emmanuel

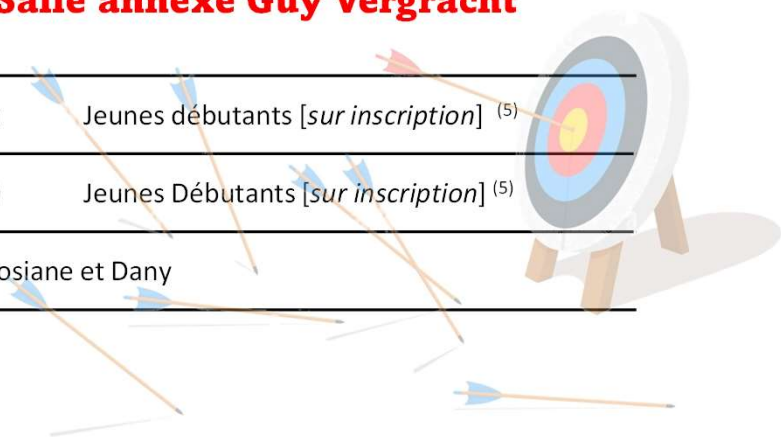
Les entrainements libres sont réservés aux archers confirmés disposant de leur matériel.

Les entrainements encadrés sont réservés aux archers inscrits sur ce créneau

ENTRAINEMENTS – Salle annexe Guy Vergracht

VENDREDI	17h30 – 19h	Jeunes débutants [sur inscription] ⁽⁵⁾
	19h – 20h30	Jeunes Débutants [sur inscription] ⁽⁵⁾

(5) Entrainement encadré par Josiane et Dany



SAISON 2024 / 2025

TARIFS

	Part Club	FFTA	Comité Régional	Comité Départemental	Coût Licence pour l'archer
Convention FFSA ou FFSU ou UNSS	28€	20€	3€	2€	53€
JEUNE (-21 ans en 2024)	28€	28€	17€	11€	84€
ADULTE (21 ans et plus en 2024)					
Licence compétition	45€	46€	23€	11€	125€
Pratique uniquement en Club	45€	38€	23€	11€	117€
Sans pratique (Dirigeant)	45€	33€	23€	11€	112€
Location du matériel pour l'année					55€

MODALITES D'INSCRIPTION

Portes ouvertes et inscriptions de 17h30 à 20h au complexe sportif de la Forêt à SARAN

- ⊙ Lundi 02 et mercredi 4 septembre 2024
- ⊙ Lundi 09 et Mercredi 11 septembre 2024

Le Club sera présent aux Forums des associations proposés par les villes de Saran et Fleury les Aubrais

Le certificat médical n'est pas obligatoire

